

ONE SHOT PRODUCTION VOUS APPORTE DES SOLUTIONS ADAPTÉES POUR GARANTIR LA CONFORMITÉ ET LA SÉCURITÉ

Rappel sur le contexte réglementaire : toute entreprise dont l'activité comporte des opérations d'emballage, d'expédition, de chargement, de remplissage, de transport ou de déchargement de déchets et de marchandises dangereuses doit respecter les [réglementations TMD](#).

Les entreprises exemptées ont l'obligation de former le personnel et appliquer la réglementation TMD (règle générale d'obligation de conseiller à la sécurité)

Notre expertise dans les réglementations TMD (Transport de Marchandises Dangereuses) européennes et internationales vous permet de bénéficier du meilleur conseil en fonction du mode de transport choisi au travers d'études, d'accompagnements, d'audits ou de formations.

ONE SHOT PRODUCTION vous propose son expertise de Conseiller à la Sécurité, adaptées (1.3 ADR- Multimodal- spécialisé en pyrotechnie) sur la France entière .

CONSEILLER À LA SÉCURITÉ SUR LE TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES

Le CSTMD est amené à réaliser des audits de conformité et d'information sur la sûreté des transports :

- Il **assiste** les entreprises au moyen de contrôles préventifs et curatifs, établit un rapport annuel d'activité ou en cas d'accident, des préconisations sont mentionnées avec la mise en place de plans d'actions.
- Il **analyse** les écarts de votre activité transport avec la réglementation.

- Il **apporte** des solutions éprouvées.
- Il **répond** à des problématiques spécifiques (ex. : agrément d'emballage ou de véhicules, transport de marchandises spécifiques).

RAPPEL

Toute entreprise ayant une activité de chargement / déchargement et/ou transport de produit de classe 1 > au paragraphe 1.1.3.6 de l'ADR à l'obligation d'avoir un CSTMD.